



ÉTUDIANT **BOURSIER**

ANNÉE **2018-19**

Vous serez remboursé des droits d'inscription acquittés pour le diplôme national mentionné sur la notification définitive de bourse. Les Diplômes d'Université n'ouvrent pas droit au remboursement des droits d'inscription (excepté DUETI, DU Droit des assurances de l'IAL et Diplôme d'Étudiant Entrepreneur).

N° ÉTUDIANT

Nom de famille
(nom de jeune fille)

Nom d'usage
(nom marital)

Prénom

Adresse

Code postal Ville

Téléphone

Avez-vous demandé le paiement en 3 fois ?

OUI ☐ NON ☐

Date de votre demande de remboursement

SIGNATURE

SI VOUS AVEZ OPTÉ POUR LE PAIEMENT EN 3 FOIS, VOUS DEVREZ ATTENDRE LE DERNIER PRÉLÈVEMENT POUR ÊTRE REMBOURSÉ.

PIÈCES À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT

- ☐ Une photocopie des pages 1 et 2 de la notification **DÉFINITIVE** de bourse pour l'Université Jean Moulin Lyon 3 (voir au dos)
- ☐ Une photocopie de l'attestation d'inscription mentionnant le montant des droits payés (disponible sur Net³)
- ☐ Un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal à **votre nom**
- ☐ **Si le RIB ne vous appartient pas (RIB des parents par exemple)**, un formulaire de demande de procuration dûment complété et signé (disponible au Pôle Vie Étudiante)

ATTENTION

- L'adresse indiquée sur le formulaire doit être identique à celle figurant sur votre RIB
- Formulaire à compléter sans rature, ni surcharge, ni utilisation d'un correcteur
- Toute demande incomplète sera renvoyée

DOSSIER À **DÉPOSER** OU À **RETOURNER**
À L'ADRESSE SUIVANTE

UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3 Christine MACHET

Remboursement boursiers | DEVU
1C avenue des Frères Lumière
CS 78242
69372 Lyon Cedex 08
Tél. 04 78 78 74 67 | christine.machet@univ-lyon3.fr

Accueil à la Manufacture des Tabacs
Pôle Vie Étudiante / 1^{er} étage cour Nord aile CD entre le Pôle Inscriptions et la Caisse de l'Agence Comptable / bureau 4616
Lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
Mercredi et vendredi de 9h à 12h



DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

> Foire Aux Questions

Suis-je concerné par cette demande de remboursement ?

Si vous n'avez pas pu présenter votre notification conditionnelle de bourse lors de votre inscription à l'Université Jean Moulin Lyon 3, vous avez donc dû avancer vos frais d'inscription. Le CROUS de Lyon vous a ensuite envoyé une **notification définitive** de bourse sur critères sociaux (voir exemple ci-contre) pour le diplôme auquel vous vous êtes inscrit. S'il s'agit d'un diplôme national, vous pouvez faire une demande de remboursement.

À noter : Vous ne pouvez pas obtenir de remboursement pour les droits d'inscription que vous avez payés pour un Diplôme d'Université (excepté DUETI, DU Droit des assurances de l'IAL et Diplôme d'Étudiant Entrepreneur).

Exemple de notification définitive de bourse sur critères sociaux délivrée par le CROUS

2014LYO1014029055C

Revenu brut global 2012 des parents : ...

Études : Établissement d'inscription : LYON 3 Inst. Langues
Cursus (licence - 2ème année)

Charges :

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
0	0								

Total charges : 6 dont distance : 0

Bourse sur critères sociaux :

Décision définitive

Attribution à : ...

Montant annuel : 5539,00€

Ce montant est versé sur la base de 10 mensualités correspondant au montant de votre échelon versé de septembre 2014 à juin 2015.

NOTIFICATION DÉFINITIVE

Où puis-je trouver l'attestation d'inscription ?

Ce document vous a été délivré lors de votre inscription.
En cas de perte, vous pouvez éditer une attestation de droits payés sur Net³.

Serai-je remboursé en intégralité des frais d'inscription que j'ai dû avancer ?

Vous serez remboursé en intégralité des droits d'inscription dont vous vous êtes acquitté lors de votre inscription.

À noter : Si vous avez avancé la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC), son remboursement doit être demandé auprès du CROUS via le site cvec.etudiant.gouv.fr.

Je viens de déposer mon dossier. Dans combien de temps vais-je percevoir le remboursement ?

Si votre dossier est complet, vous recevrez votre remboursement **dans un délai de 8 à 10 semaines**. Si lors de votre inscription à l'Université Jean Moulin Lyon 3, vous avez opté pour le paiement en 3 fois, le délai court à compter de la date du dernier prélèvement.

Serai-je prévenu par l'Université lorsque le remboursement des droits d'inscription sera effectué ?

Lorsque le remboursement de vos droits d'inscription sera effectué, vous recevrez un courriel sur votre messagerie Jean Moulin Lyon 3 (consultable depuis la page d'accueil de l'intranet étudiant Net³).